

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
INDIVIDUEL DE TRIATHLON SENIORS et U23**

**COURTE DISTANCE pour les HOMMES
(1,5 km / 40 km / 10 km)
SPRINT pour les FEMMES
(0,750 km / 20 km / 5 km)**

SAISON 2012

CAHIER TECHNIQUE



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON**

☒ 2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / 📠 : 01.49.46.13.60

Email : contact@fftri.com / site web : www.fftri.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRESENTATION	3
RESPONSABILITES	4
LOGISTIQUE DE COURSE	4
LOCAUX ET ZONES ANNEXES	7
VEHICULES	7
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	7
PRESTATION DE SERVICES	9
DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE	9
INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS	9
MEDICAL ET SECURITE	10
CONTROLE ANTI-DOPAGE	10
COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE	10
GRILLE DE PRIX	11
PUBLICITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXES	14
ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION	15
ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE	16
ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX	18
ANNEXE 4 : PLAN DE BANDEROLAGE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction des évolutions de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

PRESENTATION

Le Championnat de France Individuel attribue les titres aux catégories :

- **ELITE Homme ***
- **ELITE Femme***
- **U 23 Homme ***
- **U23 Femme***
- **MASTERS Toutes catégories Homme ***
- **MASTERS Toutes catégories Femme***

**Sous réserve que les athlètes soient inscrits réglementairement dans ces catégories*

Pour les catégories non citées soit seniors 1 à 4, masters 1 à Les vainqueurs sont déclarés « vainqueur national du groupe d'Age »

Deux courses au programme se déroulent sur le format

- **Courte Distance (1,5 km- 40 km- 10 km). pour la totalité des Hommes**
- **Sprint (0,75 km – 20 km – 5 km) pour la totalité des Femmes**

Les deux courses :

- recensent un nombre de concurrents déterminé par la capacité d'accueil de l'organisateur. Cependant l'opérateur s'engage à accueillir tous les athlètes « élites et U23 » inscrits réglementairement. Pour les autres catégories, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'envoi....
- se déroulent dans les conditions prévues par la RGF, dans des conditions d'aspiration-abri autorisé

Les courses concernées se déroulent suivant le programme définitif déterminé par la C.N.G.E. en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

Le programme type préconisé prévoit les courses :

- **MATIN – départ 10h : course FEMMES**
- **APRES MIDI – départ 14h : course HOMMES**

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu à la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en terme d'horaires, et les autres courses au programme.

Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale.

RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course (s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),
- 3 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
 - programme et horaires
 - organigramme du comité d'organisation
 - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement
 - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition
 - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
 - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours
 - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
 - plan de secours et d'intervention
 - timing du montage de la logistique matériel
 - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques au Championnat de France et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

L'opérateur est en charge de :

Aire de Transition

- Une aire entourée de barrières de sécurité. Elle doit pouvoir accueillir 500 concurrents minimum.
- Les trajets des concurrents sont recouverts d'un revêtement type moquette.
- Les athlètes élites et U23 sont installés sur les supports mis à disposition par la Fédération.
- Les emplacements des athlètes Elites et U23 sont repérés par leur nom et N° de dossard inscrits sur des feuilles plastifiées de format A5
- Les autres emplacements des concurrents sont marqués par le numéro de dossard. Une signalétique verticale en extrémité des lices de supports vélos permet aux athlètes de localiser plus facilement leur couloir.
- Dans le cas de natation avec combinaison, les emplacements concurrents sont munis de caissettes accueillant la combinaison à l'issue de l'épreuve natation. Seules les affaires « courses » des concurrents sont acceptées à leur emplacement. L'opérateur pourra prévoir un lieu de stockage des autres sacs concurrents.

Aire de Départ Natation

- L'aire de départ, décrite en annexe 2 est :
 - isolée du public
 - spécifiquement aménagée pour satisfaire au départ en ligne des concurrents après placements préférentiels des 15 premiers des Championnats de l'année N – 1
 - moquettee
 - sonorisée

Parcours Natation.

- Pour les hommes, e parcours natation se déroule en 2 boucles maximum avec une sortie éventuelle de l'eau entre les tours. Le circuit est validé par le responsable fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Elle peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.
- Les changements de direction seront matérialisés par deux bouées de régates séparées d'une ligne d'eau de 5 à 10m de façon à créer un virage en chanfrein. Une ligne d'eau de 25 m sera attelée à ces bouées en amont et en aval (voir schéma en annexe 1). Le premier changement ne pourra intervenir à moins de 300m du départ. Des bouées intermédiaires baliseront le parcours sur les lignes droites supérieures à 150 mètres.
- L'organisation prévoit également une zone d'échauffement des athlètes est prévue et repérée.
- Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course. Aucune embarcation n'ouvre la course..
- **Sauf autorisation du délégué technique fédéral, seules les embarcations ci-dessous sont autorisées sur le parcours natation du Championnat de France :**

1 ou plus	Bateaux de sécurité par tranche de 100 concurrents
1	Bateau pour cadres TV non partagé
1	Bateau par bouée de virage pour arbitrage
1	Bateau pour l'animation
2	Canoë kayaks par tranche de 100 concurrents pour accompagnement
4*	Canoë kayaks pour procédure de faux départ suivant et zone d'échauffement

** aucune embarcation n'ouvre le parcours*

Aire d'Arrivée Natation

- L'aire de sortie de l'eau est délimitée par des lignes d'eau et a une largeur minimale de 4 mètres. La sortie est aisée et ne nécessite aucun aménagement technique particulier. Dans le cas contraire, l'opérateur met en place et prend en charge tout aménagement demandé par la F.F.TRI..
- Un espace est réservé pour la récupération des bonnets de bains.
- Un portique est positionné sur la zone arrivée natation juste après la sortie de l'eau.
- En fonction des conditions de l'activité natation, des douches sont éventuellement aménagées après la sortie de l'eau.
- Un revêtement de sol, type moquette, est prévu
- Un couloir moqueté interdit à toutes traversées et protégé par des barrières de sécurité relie l'arrivée natation à l'aire de transition.

Parcours Cyclisme

- Le Championnat de France Individuel Courte Distance (Elite et U23) se déroule avec aspiration-abri autorisé.
- Le nombre de tours est déterminé par la C.N.G.E.. Dans tous les cas il n'excède pas 2 tours pour Les épreuves hommes et femmes. Le délégué technique fédéral peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur
- **Les parcours en aller / retour sur la même routes sont interdits sauf dans le cas de séparation de route sur la totalité de la longueur**
- **La circulation automobile est strictement interdite**
- Les fléchages au sol ou une signalétique verticale sont mis en place par l'opérateur. Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.
- Le parcours est repéré au minimum 24 Heures avant le 1^{er} départ.
- **Sauf autorisation du délégué technique fédéral, seuls les véhicules ci-dessous sont autorisés sur le parcours cycliste du Championnat de France:**

1	Voiture ouvreuse en amont (2') de la tête de course
2	Motos d'ouverture de courses en amont (1')
	Moto arbitre
2	Motos TV (fournis par la F.F.TRI.)

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012

1	Moto animation équipé pour la transmission audio sur la ligne d'arrivée
2	Moto presse
1	Moto fin de course
1	Moto médicalisée

- Toutes les motos circulant sur le parcours sont numérotées
- Un poste de ravitaillement est positionné sur la course homme et répond à la Réglementation sportive en cours
- Une zone de propreté est clairement délimitée

Parcours Course à Pied

- Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé. Il est fermé à la circulation et sa largeur doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne aux concurrents.
- Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 3km et 2,5km chacune respectivement pour les hommes et les femmes
- Il ne comporte aucun croisement de concurrents
- En cas d'aller / retour, l'organisation met en place des pointages aux extrémités
- Les fléchages au sol ou une signalétique verticale sont mis en place par l'opérateur. Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.
- La logistique directionnelle mise en place doit être sans équivoque pour les participants.
- Le parcours est repéré au minimum 24 Heures avant le 1^{er} départ.
- Le Délégué Fédéral peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.
- La catégorie des athlètes est repérée par une inscription sur le mollet droit (EL – U23 – S1...S4 –V1...V...)
- Les postes de ravitaillement sont positionnés conformément à la Réglementation sportive en cours et clairement signalés en amont par une signalétique RAVIT 100m – RAVIT 50m.
- Les zones de propreté sont distinctement délimitées.
- **Sauf autorisation du délégué technique fédéral, seuls les véhicules ci-dessous sont autorisés sur le parcours course à pied du Championnat de France:**

4	VTT d'ouverture de courses par catégorie clairement identifié soit <ul style="list-style-type: none"> - Elite - U23 - Seniors - Masters
Selon demande	VTT arbitres
2	Motos TV (fournis par la F.F.TRI.)
1	VTT animation
2	VTT presse
1	VTT de fermeture de course

Zone d'Arrivée

- La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires.
- L'arrivée se fait sur une ligne droite d'au moins 60 mètres
- **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**
- L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :
 - o athlètes
 - o aux personnes dûment accréditées
- Cette aire inclut :
 - o une zone d'arrivée environ 60 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée dont au moins 40m avant la ligne et la zone post ligne sont moquetés
 - o une zone d'arbitrage 2m carrés
 - o un portique arrivée non gonflable
 - o une zone réservée au chronométrage
 - o une tribune presse
 - o un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité

- un espace ravitaillement
 - Contiguë à cette aire on trouve un espace interview, d'environ 4 m². Un fond d'interview fourni par la F.F.TRI. Ce fond d'interview pourra faire figurer les logos des partenaires de l'organisation (sous forme d'autocollants au format)
 - A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :
 - un espace de récupération d'environ 50m²
 - un local arbitre d'environ 20m²
 - Le local de contrôle antidopage est situé à au plus 250m de l'aire d'arrivée fermée . Il comprend 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m² et d'au minimum 10 chaises. Des bouteilles d'eau en verre capsulées sont prévues
- (Voir l'annexe 3, présentant une proposition de zone d'arrivée).

LOCAUX ET ZONES ANNEXES

L'opérateur est en charge de :

Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

Salle Retrait des Dossards

Une salle et une structure d'au minimum 50m² est prévue pour le retrait des dossards.

Salle d'exposé de course

Une salle pouvant accueillir au moins 200 personnes disposant d'une sonorisation, d'un écran, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée au minimum de :

- 1 téléphone
- 1 photocopieur
- **2 accès Internet.**

Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos)
- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents
- des aires de ravitaillement mis en place conformément à la Réglementation Sportive en cours

VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

- Outre les véhicules cités dans les paragraphes parcours natation – cyclisme et course à pied
- 1 nacelle affectée à la production télé (si demande)
 - tous véhicules médicaux

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

La F.F.TRI. est en charge de :

Matériels Divers

- les autocollants de cadre et de casque
- les médailles (or – argent – bronze) récompensant les podiums de chaque catégorie
- les maillots de champions de France
- le ruban final arrivée
- un « package » ravitaillement éventuel suivant le partenariat fédéral de l'année en cours
- les supports vélos nécessaires aux « élites »

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012

- une tente fédérale

L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

Portiques et Tribune

- un portique sortie de l'eau
- un **portique arrivée NON GONFLABLE**

Podiums

- un podium animation avec sonorisation et système de transmission avec moto animation (30m² minimum), prévoir la diffusion de l'hymne national lors des podiums
- une estrade « photographe » d'environ 50 cm de hauteur, pouvant accueillir 10 à 20 personnes, dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50 mètres) pour la remise des prix

Matériels Divers

- les supports vélos sauf élites
- toutes bouées, lignes d'eaux, douches nécessaires au départ, au parcours natation, et à la sortie de l'eau, ainsi que les récipients nécessaires à la récupération des bonnets de bains
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour la signalisation verticale des parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies walkies)

Stands Exposants / Partenaires

- un éventuel village de tentes regroupant stands de vente et d'exposition et tentes de réception ainsi qu'un emplacement mis à disposition pour la tente de la F.F.TRI..

Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation d'au minimum 10 cm de haut sur 7 de large, cartonnées et plastifiées au verso desquelles seront mentionnées les coordonnées téléphoniques des responsables de secteurs. Ces cartes sont pour :
 - o la presse
 - o les VIP
 - o les officiels F.F.TRI.
 - o les organisateurs
- la fourniture de macarons moto

Equipements, Produits de Ravitaillement

- les bonnets de bains
- tee-shirts organisation et concurrents, **dont le visuel est à faire valider par le service « communication » de la F.F.TRI. avant fabrication**
La présence éventuelle des logos des partenaires fédéraux sur les tee-shirts sera fonction du « volume » de partenariat rendu à l'opérateur.
- le matériel pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- les sacs concurrents, dossards
- tout produit liquide et solide de ravitaillement

RESSOURCES HUMAINES

L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012

- tout personnel de mise en place des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition
- tout personnel pour le montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum)
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de bateau, voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

PRESTATION DE SERVICES

L'opérateur est en charge de:

- la prise en charge d'un maximum de **23 nuitées** que la F.F.TRI. est seule à fixer la répartition (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, production télé...) et d'un repas officiel pour 15 personnes
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs)

DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- la Direction de la Course
- la désignation des Arbitres (5 minimum) de la course et prend en charge les frais des arbitres nationaux s'y rapportant

L'opérateur est en charge de :

- des besoins en arbitrage complémentaire et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitres fournis par la Ligue Régionale

INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

Procédure d'inscription

La F.F.TRI. est en charge de :

- **La prestation du chronométrage des épreuves et de la fourniture des classements de toutes les épreuves du week-end.**
- Le renseignement à chacune de ses L.R.TRI. des quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.
- L'édition et la transmission aux ligues la fiche d'inscription « type »
- L'envoi à l'opérateur la liste des concurrents qualifiés d'office
- La communication à l'opérateur des nominations attribuées aux 15 premiers dossards des courses élite / U23 / masters (15 premiers de l'année N – 1)
- L'élaboration d'un support numérique pour l'exposé de course

L'opérateur est en charge de :

- d'enregistrer les participants

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012

Les inscriptions ne sont acceptables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI., soit par la L.R.TRI. et **comportent les cachets de la F.F.TRI. ou de la L.R.TRI.** Un contrôle pourra être effectué par le délégué fédéral

Chaque L.R. transmet ses inscriptions auprès de l'opérateur dans le délai prévu par la Réglementation Générale Sportive en vigueur (RGS). Au-delà, l'opérateur est libre de refuser les inscriptions hors délai ou d'appliquer un coût d'inscription taxé

Si après cette limite, des places sont toujours disponibles, l'opérateur peut accepter autant de compétiteurs libres qui partiront avec les vagues Groupes d'Âges, mais seront classés sous l'appellation "Open". L'opérateur fait son affaire de l'enregistrement des inscriptions des éventuels concurrents en "Open".

- de réaliser, en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (exposé de course) sur support informatique type « power point ». Dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve
L'horaire du ou des exposés de course est fixé en collaboration avec le Délégué Fédéral
- **Le coût d'inscription : se rapporter au Cahier Financier**

MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

L'opérateur est en charge :

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur.

Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage

La fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

ANIMATION ET PROTOCOLE

La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- de la fourniture de toutes les médailles et maillots de Champion (ne) de France pour remise des prix {6 premiers Elite (3 femmes et 3 hommes), 6 premiers Moins de 23 ans (3 femmes et 3 hommes), 6 premiers Seniors (3 femmes et 3 hommes), 6 premiers Vétérans (3 femmes et 3 hommes)}, et aux 3 premiers Femmes et Hommes de chaque Groupe d'Âges
- la distribution de la Grille de Prix
- prendre en charge **1 animateur agréé**

L'opérateur est en charge de:

- les prix individuels compris dans le coût du label
- les coupes ou trophées pour le podium arrivée = 4 hommes - 4 femmes – 3 Clubs
- 27 bouquets de fleurs = 3 « élite homme » + 3 « élite femme » + 3 « moins de 23 ans homme » + 3 « moins de 23 ans femme » + 3 « senior homme » + 3 « senior femme » + 3 « vétérans homme » + 3 « vétérans femme » + 3 clubs
- la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants
- l'organisation d'un dîner d'ouverture (pasta party) la veille de la Course
- L'opérateur est tenu d'engager au minimum **1 animateur agréé par la F.F.TRI.** selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral

REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières et des trois premiers de chaque catégorie de la course considérée, selon le protocole de remise des prix (voir annexe4).

GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

COMMUNICATION

La F.F.TRI. est en charge de :

- la dénomination officielle de l'événement : CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON, dénomination à utiliser à l'exclusion de toute autre sur les supports de communication. La F.F.TRI. se réserve le droit de modifier cette dénomination. Elle tiendra informé l'opérateur des modifications éventuelles.
- la validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels T-shirts, et de manière générale de tout support de communication et de relations presse avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de l'appellation du label délivré, de la charte graphique fédérale et de celle des partenaires fédéraux).
- la parution d'une brochure fédérale incluant le CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON
- la définition du plan média (partenariats médias télé, radio, presse écrite et relations presse).
- la production télévisuelle, le choix et la mise en place de celle-ci en cas de signature d'un contrat de diffusion avec une chaîne (les droits d'image des épreuves labellisées F.F.TRI. appartiennent à la F.F.TRI.).
- la rédaction des annonces promotionnelles en cas de signature d'un contrat de promotion avec une radio.
- le choix des visuels d'annonces publicitaires en cas de signatures d'un contrat d'échanges publicitaires avec un titre de presse écrite.
- la mise en place éventuelle d'un voyage de presse avec des journalistes nationaux choisis par elle.

L'opérateur est en charge de :

- la fourniture des informations à insérer dans la brochure fédérale
- les relations Presse au niveau local en collaboration avec le service communication de la F.F.TRI.. La F.F.TRI. apportera sa validation sur le contenu des communiqués et dossier de presse avant diffusion
- l'organisation d'une éventuelle conférence de presse en collaboration avec le service communication de la F.F.TRI.. La F.F.TRI. apportera sa validation au programme de la conférence de presse et des prises de parole.
- la restauration des journalistes et production TV le jour de l'événement et lors des soirées événementielles (pasta party, repas de gala)

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012

- l'édition des plaquettes, affiches, programmes et tout support print et web relatif à la communication et l'information autour des épreuves avec l'utilisation de la **dénomination CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON**

L'édition de l'affiche des supports de communication devra comporter l'appellation :

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON 2012
Sprint – Femme / Courte Distance - Homme

en titre sera identifiée comme telle sur tous les supports de communication et de relations presse

Un bandeau de bas de page (sur une ou deux lignes) intégrant les partenaires fédéraux et partenaires locaux ; et prenant compte de la hiérarchisation suivante : Partenaires Institutionnels – adidas – Isostar + autres partenaires officiels F.F.TRI. – Partenaires Officiels opérateur local – Fournisseurs Officiels F.F.TRI. – Fournisseurs Officiels opérateur local – Partenaires Média (dont Sport+).

- affichage des logos des partenaires fédéraux (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiches officielles - formulaires d'inscription - dossiers et communiqué de presse - publicités officielles, achat ou échange d'espace - Site Internet - PQR, PQN, magazine résultats et tout support imprimé officiel, etc.) et sur tout support de communication.

Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable au service communication et du service marketing de la F.F.TRI. pour les partenaires fédéraux (positionnement des logos) soit à minima 45 jours avant l'épreuve.

- la fourniture des informations nécessaires à la réalisation des outils de communication fédéraux à destination du site internet fédéral, de la presse et tout autre support que la F.F.TRI. jugera nécessaire de mettre en œuvre à insérer pour la brochure fédérale 2012.

PARTENARIATS

Exclusivités sectorielles / activités préemptés par les partenaires F.F.TRI.

La F.F.TRI. ayant négocié (ou étant en cours de négociation au jour de la présente publication) des accords de partenariat sur les secteurs d'activité ci après indiqués, l'opérateur du CHAMPIONNAT DE FRANCE COURTE DISTANCE DE TRIATHLON ne pourra conclure d'accord sur ces mêmes secteurs.

- adidas : Equipement du sportif (textile, chaussures, optique, sac de sport et tous produits appartenant aux gammes adidas,...)
- Isostar : Secteur de la nutrition énergétique et du complément alimentaire du sportif
- Sport+ : Secteur TV (diffuseur officiel unique)

Les entreprises ci-dessus listées seront en conséquence partenaires du CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON et identifiées en tant que tels.

La F.F.TRI. se réserve le droit d'occuper d'autres secteurs d'activités en cas d'accord de partenariat signé avant le 31 décembre 2011. Au-delà de cette date, la F.F.TRI. et l'opérateur se tiendront informés de l'avancement de leur prospections et négociations respectives. En cas d'accords parallèles sur le même secteur d'activité, la priorité sera donnée à la partie ayant signée son contrat de partenariat en premier.

- **Présence terrain des partenaires fédéraux :**

Le service marketing de la F.F.TRI. communiquera à l'organisateur les détails et modalités de la présence terrain des partenaires fédéraux (plan de banderolage) après le 31 Décembre 2011 et au plus tard 1 mois avant les épreuves. Si d'autres partenariats devaient être conclus après cette date, la F.F.TRI. communiquera à l'organisateur l'identification terrain inhérente à ces nouveaux accords une semaine au plus tard après la signature du ou des contrats.

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012

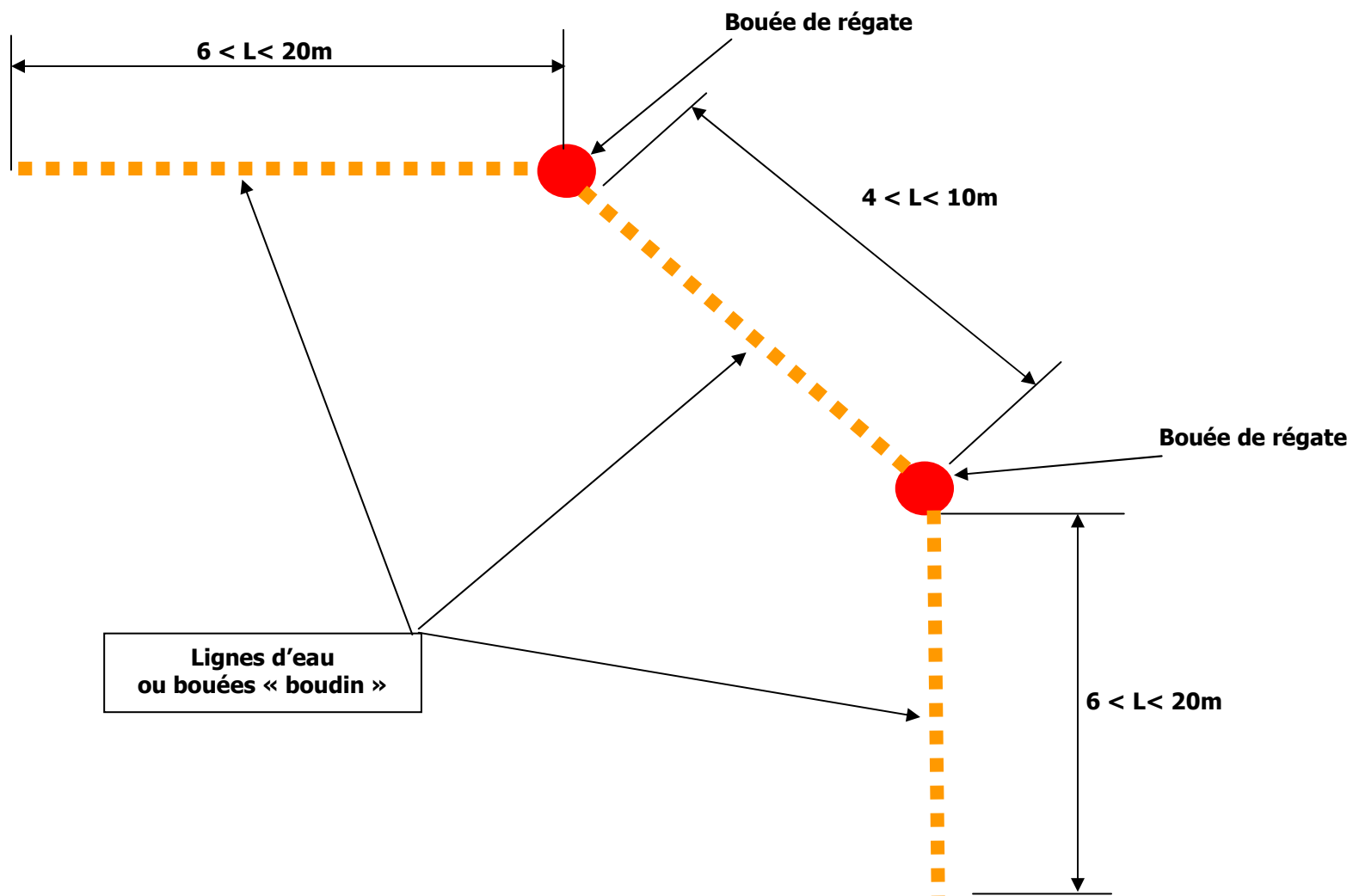
L'organisateur s'engage à mobiliser une équipe d'un minimum de 4 bénévoles pour la mise en œuvre du plan de banderolage communiqué par la F.F.TRI..

D'autre part, l'organisateur mettra à disposition des partenaires fédéraux 1 stand d'un minimum de 15m² avec électricité sur le village de l'épreuve et un emplacement nu de 25m² avec électricité pour la tente gonflable fédérale. En cas de besoins supplémentaires, la F.F.TRI. prendra à sa charge le prix coutant des stands (location + montage).

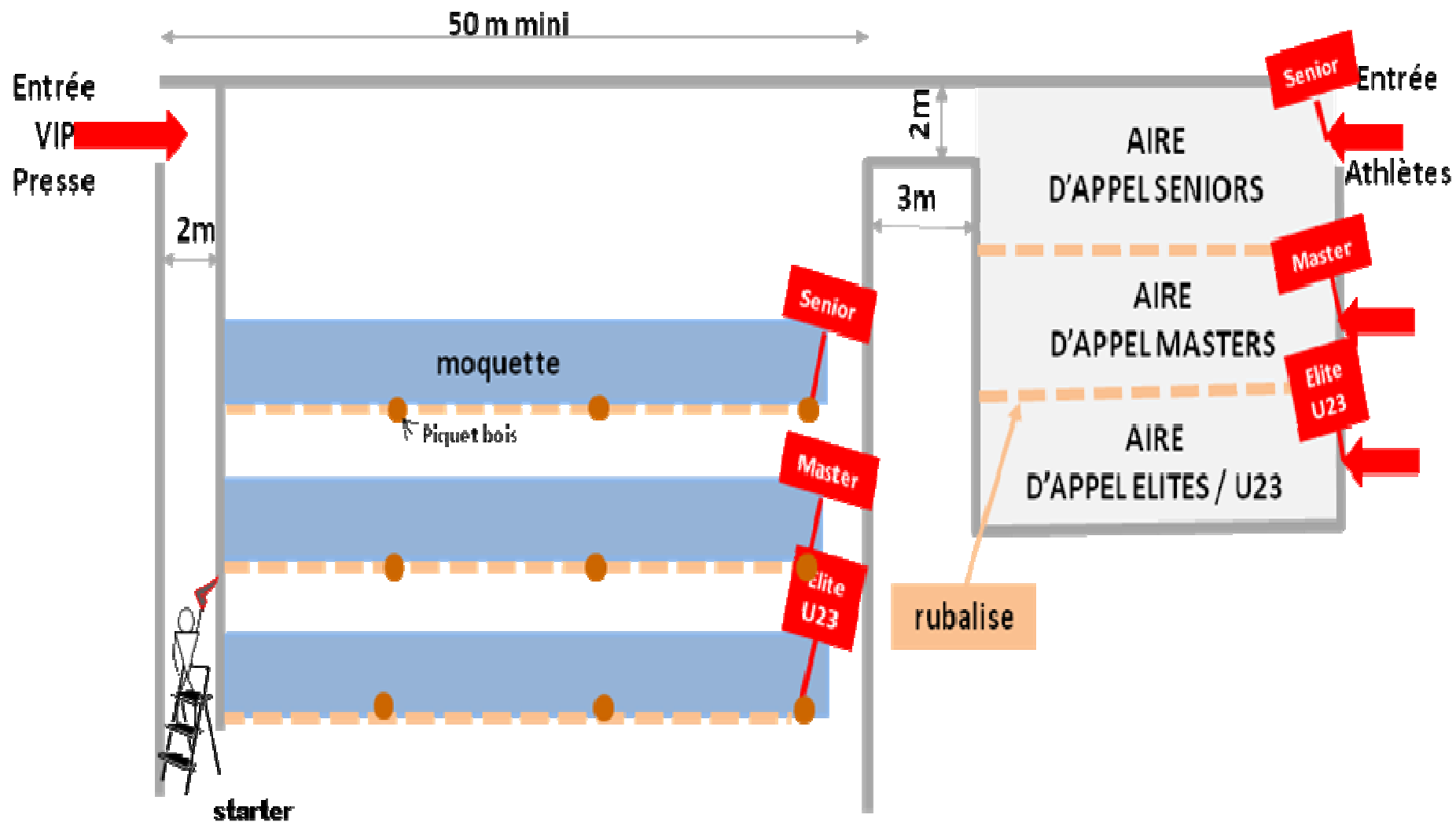
Le positionnement de ces stands sur le site devra faire l'objet d'une validation du service communication/marketing de la F.F.TRI..

ANNEXES

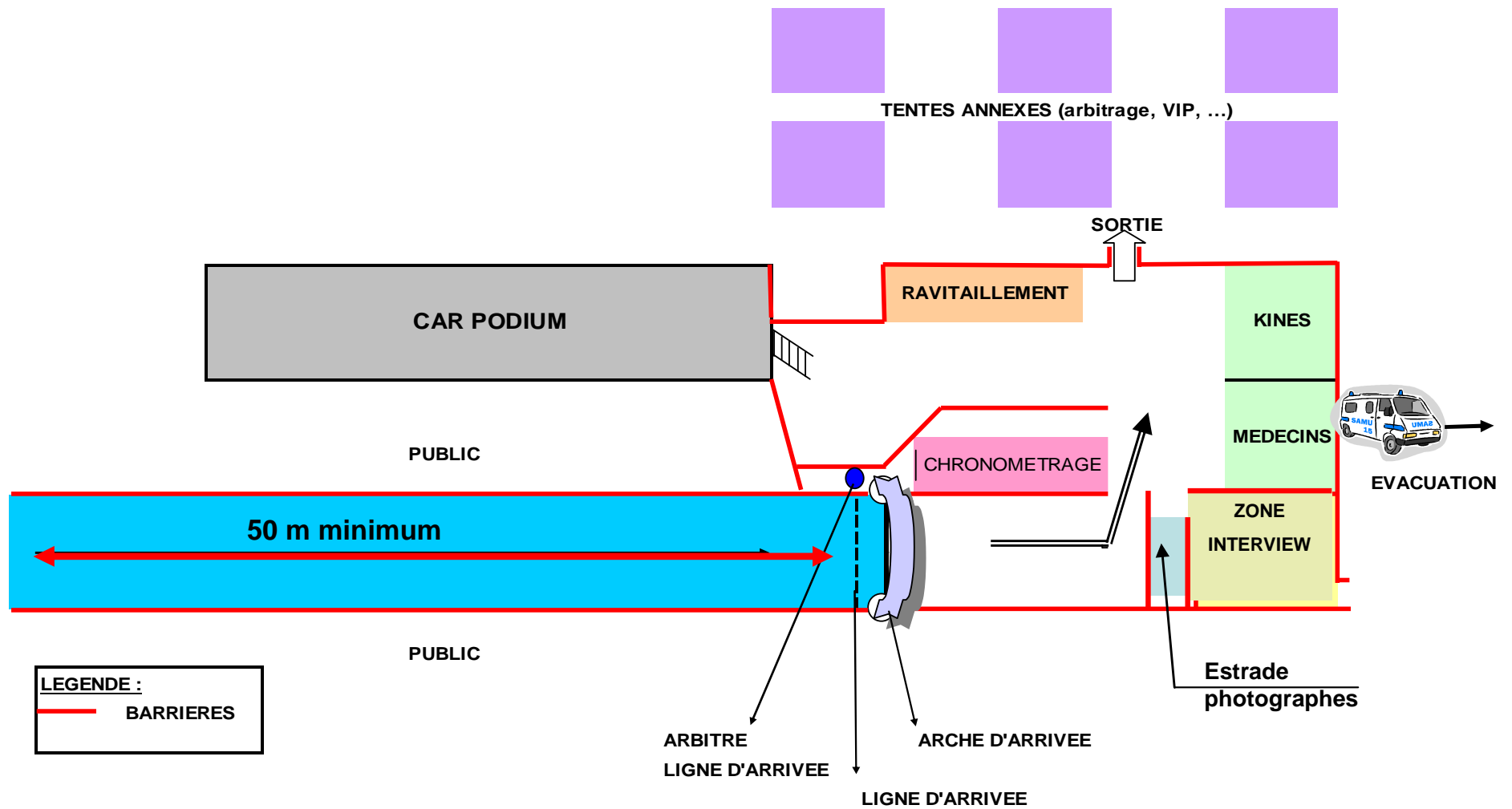
ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION



ANNEXE 2 : PLAN TYPE AIRE DE DEPART EN NATATION



CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON - SAISON 2012
ANNEXE 3 : PLAN TYPE AIRE ARRIVEE



ANNEXE 4 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

(issu de la réglementation ITU)

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
 - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
 - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
 - 4 mètres de hauteur
 - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
 - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
 - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
 - le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
 - le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
 - le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
 - la face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
 - chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
 - le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservé aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

II. La Procédure.

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

III. Remises des prix par les Officiels.

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.

